

COMMUNE DE MOYENNEVILLE

Compte rendu de la séance du 31 janvier 2018

Le Conseil Municipal de la Commune de MOYENNEVILLE s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal déplacée dans les locaux périscolaires, en séance ordinaire, le mercredi 31 janvier 2018 à 19 heures 30, sous la présidence de Monsieur Gérard PARAISOT, Maire, suite à la convocation en date du mardi 23 janvier 2018.

Présents : Gérard PARAISOT, Marcel CARPENTIER, Gérard ROGER, Eric DUFESTEL, Vincent DELECUSE, Laure DELIGNY, Claude EECKHOUT, Vanessa FREROT, François HEDOUIN .

Représentés : Audrey DELMOTTE, Sylvie DUFOSSE, Jean-Claude BARBIER, Bruno SUEUR.

Absente : Véronique LEGUAY

Secrétaire de la séance : Vincent DELECUSE.

1) Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 9 novembre 2017

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des remarques sont à apporter au compte rendu du Conseil Municipal du 9 novembre 2017.

Madame FREROT précise qu'elle faisait remarquer une vitesse élevée quant à la circulation rue du Pré Gallemant.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2) Demande de soutien financier

Monsieur le Maire donne lecture du courriel de Mademoiselle Maurine DECLERCK, étudiante à l'École Supérieure d'Ingénieur en BioTechnologies Inovantes, sollicitant une aide financière pour la réalisation d'un stage de fin d'année dans un laboratoire en Écosse.

Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a décidé à la majorité (6 abstentions - 7 voix contre) de ne pas octroyer d'aide financière mais propose à Melle DECLERCK de solliciter les élus parlementaires.

3) Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018 (DE201801)

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet suivant : Mise en accessibilité PMR de l'accès de la Salle des Fêtes pour un montant de travaux estimé à 29.860,00 € HT, soit 35.832,00 € TTC correspondant au devis présenté par TPB - Travaux Publics Brayons (Somme).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à la majorité, le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'État au titre de la D.E.T.R. et arrête le plan de financement suivant :

Subvention État DETR 35 % sur un plafond de 29.860,00 € HT :	10.451,00 €
Part revenant au maître d'ouvrage (dont TVA) :	25.381,00 €
Fonds propres	25.381,00 €

Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018 (DE201802)

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet suivant : Mise en accessibilité PMR de l'accès à l'accueil du Secrétariat de Mairie pour un montant de travaux estimé à 6.965,00 € H, soit 8.358,00 € TTC correspondant aux devis présentés par

TPB - Travaux Publics Brayons (Somme) : 4.705,00 € HT, soit 5.646,00 € TTC

EURL LEGAY (Somme) : 2.260,00 € HT, soit 2.712,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à la majorité, le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'État au titre de la D.E.T.R. et arrête le plan de financement suivant :

Subvention État DETR 35 % sur un plafond de 6.965,00 € HT :	2.437,75 €
Part revenant au maître d'ouvrage (dont TVA) :	5.920,25 €
Fonds propres	5.920,25 €

4) Travaux rue de Gamaches

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'état d'avancement du dossier relatif aux travaux de la rue de Gamaches.

Une réunion a eu lieu le 24 janvier dernier avec le Cabinet Latitudes qui a présenté une première analyse : obligation de réaliser des puisards en amont et en aval.

Plusieurs questions ont été posées.

Au niveau des subventions, le Département à hauteur de 25 à 30 %, les Amendes de Police et l'Agence de l'Eau.

Le dossier est en bonne voie.

5) Orientations 2018

- parvis de la Salle des Fêtes
- informatique à l'école, devis à étudier

Les responsables des commissions doivent prévoir des réunions pour la préparation du Budget 2018.

6) Questions diverses

Monsieur le Maire suggère aux membres du Conseil Municipal de définir les actions de la Municipalité à l'égard des différents événements (deuil). Ce point sera examiné lors d'une prochaine réunion.

Monsieur le Maire précise que, dans le cadre des contrôles d'eau potable, deux prélèvements (23/10/2017 - 18/12/2017) ont été effectués au sein des locaux périscolaires au même point d'eau (lavabo du couloir), la laborantine n'ayant eu accès qu'à ce point. Les résultats de ces contrôles ont révélé la présence de bactéries. Une nouvelle demande d'analyse est demandée auprès de l'ARS. En attendant les résultats, l'eau en bouteille est servie à la cantine.

Monsieur ECKHOUT fait état de la rue des Charrons qui s'abîme malgré les travaux effectués. Un courrier va être adressé à la CCV. Des travaux pourraient être envisagés au parvis de l'Église, rejointoyer les briques. Des arasements sont-ils prévus route de Bienfay ?

Madame DELIGNY fait une remarque concernant la ventouse à la porte de l'entrée de l'école.

Monsieur CARPENTIER questionne concernant l'enrobé fourni par la CCV. Il précise que des travaux d'isolation sont nécessaires au cheneau de la cuisine de la Salle des Fêtes. Il fait état d'un joint coupé à la porte qui donne accès au préau.